

chargées de leurs denrées, ils se trouvoient d'abord qu'ils étoient sortis de la grande anse à travers le barrachois de l'Ardoise, au lieu qu'aujourd'hui ils sont dans l'obligation de sortir par l'entrée dudit hâvre du petit Degrat, de doubler le cap Gros né qui s'avance beaucoup dans la mer, et de se mettre quatre à cinq lieues au large pour atraper l'ardoise, le trajet d'une heure en sortant par ladite anse pour se trouver à travers dudit hâvre de l'Ardoise et en doublant le cap du gros né ils ne sont pas seurs de le faire en 24 heures, et encore s'ils sont contrariés par les vents ils sont obligés de relâcher plutôt que de risquer de se mettre dix à quinze lieues au large.

Et celui de pouvoir entrer et sortir avec des chaloupes dudit hâvre du petit Degrat par quel vent qu'il fit.

L'on prétend que la depense qu'il y auroit à faire pour le rendre aussy praticable qu'il l'étoit cy devant ne monteroit pas à la somme de 300 livres, ce qui est peu de chose vû son utilité. L'on seroit assez volontiers porté à croire que ladite anse seroit propre à des bastiments pour faire leur pêche et d'autant mieux qu'ils ne la font jamais l'automne qui est précisément le tems ou reigné les coups de vents.

Au fonds de ladite anse sur le bord du plain, il y a des graves superbes pour la seicherie des morues.

DU PETIT DEGRAT.

Le petit Degrat n'est propre que pour y faire la pêche de la morue, aussy tous les habitants qui y sont établis ne font d'autre commerce que celui là, il y est très abondant et l'on y fait une des plus belles morues que l'on fasse à l'Isle Royale il est scitué sur la coste du Sud-Est des Isles Madame, vis à vis le port de Canceau, l'on estime qu'ils gissent Sud-Sud-Ouest et Nord-Nord-Est et qu'il y a trois lieues de distance d'un hâvre à l'autre.

Le hâvre du petit Degrat est formé par la pointe à la Rivière scituée sur les terres du Nord Ouest dudit hâvre, et par le cap de fer scitué sur celles du Sud-Est, l'on estime que son entrée à un demy quart de lieue de large, qu'elle git Nord Est et Sud-Ouest, et que le hâvre s'enfonce d'une demy-lieue dans la profondeur des terres du Nord-Est en conservant toujours sa même largeur à peu de chose près, à son entrée il y a une batture scituée à cent toises vis à vis ledit cap de fer, on la laisse à tribord en entrant et après que l'on l'a évitée l'on revient ranger ses terres en suivant toujours le chenal qui y passe, l'on ne scauroit fréquenter celle de bas bord en chaloupe à marée basse, ce fonds n'est qu'un composé de roches impraticables.

Ce hâvre n'est praticable qu'à des bastiments qui sont au dessous du transport de 150 tonneaux, les autres en sus n'y scauroient entrer. Il n'y a à marée haute que treize pieds d'eau dans le chenal et lorsque l'on est entré dans ledit hâvre, l'on mouille les bastiments dans l'anse aux navires, par les quatre et cinq brasses d'eau, elle s'enfonce un peu dans les terres.

Les terres des environs du petit Degrat sont d'une nature à n'estre point du tout propres pour être cultivées, ce n'est uniquement qu'un composé de mornes de rochers et de quaboulages couvert d'un pied et d'un pied et demy de tourbe sur leur superficie.

RECENSEMENT GÉNÉRAL

Des hommes, femmes, garçons, filles, bestiaux, goëlettes, batteaux et chaloupes du petit Degrat, scavoir :

Nicolas Ecard, habitant pecheur, natif de la paroisse de Serance, évêché de Coutances, âgé de 52 ans, marié avec Marie Anne Pichaud, veuve de deffunt Jean Embourg, native de Plaisance, âgée de 46 ans.

Elle a de son premier mariage 6 garçons et une fille.

Foelix d'Embourg, âgé de 19 ans.

Jean, âgé de 17 ans.

Jean Pierre, âgé de 16 ans.

Francois, âgé de 14 ans.

Martin, âgé de 12 ans.

Gerome, âgé de 8 ans.